L'Échec de la Délégation

pour l'adoption

d'une Langue auxiliaire internationale

RECUEIL DE DOCUMENTS

I

PARIS
OFFICE CENTRAL ESPÉRANTISTE
51, RUE DE CLICHY, 51

1911

E. O. 266

Donaco de:
Giancarlo SARTORIO

L'Échec de la Délégation

pour l'adoption

d'une Langue auxiliaire internationale

RECUEIL DE DOCUMENTS

PROTESTATIONS ET DÉSAVEUX

BIBLIOTECA FASCEI
SARTORIO GENOVA
ESPERANTO

PARIS
OFFICE CENTRAL ESPÉRANTISTE
51, RUE DE CLICHY, 51

1911

L'ÉCHEC DE LA DÉLÉGATION

POUR L'ADOPTION

D'UNE LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE

RECUEIL DE DOCUMENTS

PREMIÈRE PARTIE

PROTESTATIONS ET DÉSAVEUX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Des allégations inexactes et tendancieuses, contre la langue Esperanto et ses adeptes, sont systématiquement propagées, sans relâche, par certaines personnes qui s'appuient, sans droit, sur l'autorité d'une Délégation dont les principaux adhérents ont dû, depuis longtemps, protester contre l'abus que ces personnes ont fait de leur situation.

Dans ces conditions, au nom du Comité d'action Esperantiste de France qui s'est donné pour but la propagande générale en faveur de la langue internationale, nous avons dû nous décider à réunir, dans cette brochure, un certain nombre de documents qui concernent l'histoire de cette Délégation et qui montrent ce qu'il faut réellement penser de ces adversaires de l'Esperanto.

Nous n'avons pas cru devoir remonter à l'origine de la Délégation et publier, dès maintenant, les documents que nous possédons sur les actes successifs de ceux qui en avaient assumé, sans contrôle, la direction et qui l'ont fait servir à la satisfaction de leurs visées personnelles et nous nous réservons de ne faire connaître ces documents que s'il en est besoin, un jour, pour éclairer complètement l'opinion publique.

Nous nous sommes, par suite, contentés de reproduire, dans cette pre-

mière partie, des protestations et des désaveux qui ont été publiés déjà, dans les journaux, en 1908, lorsqu'on a commencé à connaître les faits qui ont soulevé la désapprobation des vrais amis de la langue internationale.

Nous avons placé, en tête de ces documents, la protestation qu'ont dû faire paraître, en 1910, au cours de l'Exposition de Bruxelles, un grand nombre des adhérents de l'ancienne Délégation. La liste des signataires de cette protestation s'étant accrue encore depuis cette époque, nous avons fait connaître les noms des anciens, comme ceux des nouveaux signataires et nous avons reproduit, à la suite de cette protestation, les principaux documents justificatifs qui s'y rattachent et qui la complètent.

Nous réservons pour une deuxième partie, des articles des journaux et des lettres qui ont commenté, en les dévoilant, les actes des meneurs de la Délégation.

Le Comité d'action espérantiste de France.

PROTESTATION

CONTRE L'ABUS DU NOM DE LA DÉLÉGATION POUR L'ADOPTION D'UNE LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE

(*Juillet 1910*)

Les soussignés, qui figurèrent, à titre de Délégués de Sociétés adhérentes ou à titre de simples signataires approbateurs, parmi les membres de l'Association fondée, en 1900, sous le titre de Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, se voient dans l'obligation de protester publiquement contre l'abus qui est fait, en ce moment, du titre de cette Délégation.

En effet, sous ce titre, et avec la signature de l'ancien Secrétaire ou de l'ancien Trésorier de cette Association, sont répandus actuellement, à profusion, des circulaires et des documents qui renferment des assertions absolument contestables.

Pour les soussignés, la Délégation, qui n'avait jamais été constituée d'ailleurs en association régulière, et dont les membres n'ont jamais été appelés à tenir une seule réunion, a cessé, de fait, d'exister du jour où les actes provoqués par les deux personnes qui, sous les titres rappelés ci-dessus, en avaient assumé la direction, sans contrôle possible, ont été l'objet des désaveux qu'ont dû formuler les principales des Sociétés qui faisaient partie de cette Délégation, et qui en constituaient la seule force réelle.

C'est donc indûment que des résolutions, arrêtées par un Comité dont les membres n'ont pu travailler que pendant quelques jours, peuvent être présentées comme des décisions acceptées par les membres de cette Délégation.

Les soussignés ne peuvent s'associer à cet abus de pouvoir, et ils se contenteront d'énumérer ici la série des motifs qui les autorisent à déclarer qu'ils ne peuvent reconnaître la prétention, que s'attribuent les Secrétaires du Comité et la Commission permanente créée par lui, de parler au nom de la Délégation fondée en 1900.

1. Le Comité de la Délégation se composait de douze membres élus et de quatre membres que s'étaient adjoints les premiers, par cooptation. Sur ces seize membres, six seulement (dont le Secrétaire et le Trésorier) ont pris personnellement part aux séances et aux votes. Quatre autres ont été remplacés par des suppléants, enfin les six derniers n'ont pris aucune part aux travaux du Comité.

2. Le Comité décida d'accepter, en principe, une nouvelle langue présentée d'une façon mystérieuse par un anonyme, langue jusqu'alors inconnue et qui n'avait aucunement reçu la sanction de la pratique. Or, il est aujourd'hui de notoriété publique que cette langue *Ido* est l'œuvre, en collaboration, de plusieurs personnes, et qu'en particulier, le Trésorier de la Délégation, nommé Secrétaire du Comité, en est l'un des auteurs principaux. Ainsi, le Secrétaire du Comité était à la fois juge et partie. La gravité de ce fait n'échappera à personne, si l'on se rappelle que, d'une part, le Comité a été élu sur la proposition du Secrétaire et du Tésorier, et qu'en outre le rapport préliminaire, qui a servi de base à ses travaux, est tout entier l'œuvre des mêmes personnes.

3. A la suite de son vote de principe, le Comité a nommé une Commission permanente, chargée de choisir définitivement la langue, et cette Commission, composée au début de six personnes, comprenait, outre les deux Secrétaires déjà cités, un nouveau membre n'appartenant pas au Comité, qui était également l'un des auteurs du projet de langue proposé. D'ailleurs, deux des membres de cette Commission s'en retirèrent, dès sa fondation, de telle sorte que le soin de choisir et d'arrêter définitivement la langue internationale, au nom de la Délégation, fut confié à une Commission de quatre membres, dont deux au moins étaient les co-auteurs anonymes de la langue *Ido*.

4. Les décisions prises, par le Comité et, à sa suite, par la Commission permanente, n'ont jamais été soumises à la ratification des Délégués.

5. A la suite de ces faits, les Sociétés les plus importantes, parmi celles qui constituaient la Délégation, se sont retirées de son sein, soit en adressant une protestation au Secrétaire, soit en autorisant les Délégués qui les représentaient à démissionner.

6. Parmi les autres Sociétés, n'ayant pas protesté jusqu'ici publiquement, mais aussi n'ayant jamais été conviées à approuver les actes ci-dessus, aucune n'emploie actuellement la langue *Ido*, qui cependant est propagée sous le nom de « langue de la Délégation ».

7. Enfin, à ces désaveux collectifs, qui ont été notifiés au nom des Sociétés précédemment affiliées à la Délégation, il y aurait lieu d'ajouter des protestations personnelles qui ont été adressées aux Secrétaires, ou formulées, en diverses circonstances, par un grand nombre de notabilités scientifiques qui avaient, au début, consenti à jouer un rôle dans la Délégation ou à en approuver le programme. En particulier, nous citerons ce fait caractéristique, que M. le professeur Wilhelm Förster, président d'honneur du Comité de la Délégation, a cru devoir donner publiquement sa démission et en exposer les motifs dans une lettre qui a paru dans divers journaux.

SIGNATURES :

Anciens délégués de Sociétés ayant adhéré à la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale.

E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, délégué de la Société d'ethnologie et d'anthropologie du Dauphiné.

Carlo Bourlet, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, délégué du Touring-Club de France.

Dr Broca, professeur à la Faculté de médecine de Paris, délégué de la Société française de physique.

H. Brocard, bibliothécaire-archiviste, délégué de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. Calmettes, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, délégué de l'Institut Pasteur.

Mme Sylvie de Calvel, déléguée du Cercle littéraire Brugeois.

Th. Cart, professeur à l'Ecole des Sciences politiques de Paris, délégué de l'Association polytechnique.

Gabriel Chavet, délégué de l'Association de la Paix par le droit.

Dr Dor, professeur honoraire à l'Université de Berne, délégué de la Société d'anthropologie.

Commandant Duverdyn, délégué de la Croix-Rouge de Belgique à Bruges.

Ch. Fabry, professeur à l'Université de Marseille, délégué de la Société scientifique industrielle.

F. Farjon, délégué de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Dr Foveau de Courmelles, délégué de la Société des gens de science.

Gariel, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, délégué du Touring-Club de France.

Grosjean-Maupin, professeur agrégé de l'Université, délégué du Cercle populaire d'enseignement laïque.

Heluin, délégué de la Chambre de commerce de Dijon.

C.-A. Laisant, docteur ès sciences, examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique de Paris, délégué de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Le Monnier, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, délégué de la Société de géographie de l'Est et de la Société des sciences de Nancy.

Louvet, directeur des Contributions indirectes à Draguignan, délégué de la Société d'études scientifiques et archéologiques.

Ch. Meray, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Dijon, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, délégué de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

E. Meyer, délégué de la Chambre de commerce de La Rochelle.

Sam. Meyer, courtier maritime, délégué de la Chambre de commerce de La Rochelle et de l'Union commerciale de La Rochelle.

P. Mieille, professeur au lycée de Tarbes, délégué de la Société « Concordia » et de la Société académique des Hautes-Pyrénées.

F. Moscheles, président de la « International arbitration and Peace Association » de Londres, délégué du Congrès universel de la paix.

R. Paillot, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille, délégué de l'Union française de la jeunesse.

Preaubert, délégué de la Société d'horticulture d'Angers.

Puttemans, professeur à l'Ecole industrielle de Bruxelles, délégué de l'Association belge de photographie.

J. Rhodes, délégué de la Chambre de commerce de Keighley.

A. Sabadell, professeur et vice-président de la « Academia de Taquigrafia » de Barcelone, délégué de cette Académie.

Dr Saquet, délégué de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

R. de Saussure, privat-docent de l'Université de Genève, délégué de la Société de physique de Genève.

Sauvage, ingénieur en chef des Mines, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, délégué du Club-Alpin.

Général Sebert, membre de l'Académie des sciences de Paris, délégué du Touring-Club de France.

De Skeel Görling, secrétaire national de la Délégation pour le Danemark, délégué du XXe Congrès universel de la paix.

Dr Soulier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, délégué de la Société nationale de médecine.

Stroelle, astronome à Neufchatel (Suisse), délégué de la Société neufchateloise des Sciences naturelles.

Witteryck, éditeur, délégué du Cercle polyglotte, de la Société pour la protection des animaux, du Syndicat du Commerce et de l'Industrie, de l'Union des Patrons-Imprimeurs de Bruges.

A. Zakrzewski, chef du bureau de la statistique de la ville de Varsovie, délégué de la Société cycliste de Varsovie.

Signataires de la pétition internationale adressée aux Académies.

Paul Appel, membre de l'Académie des Sciences de Paris.

Fernando Araujo, membre de la « Real Academia de la Historia » de Madrid.

Barbier, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.

Gaston Bonnier, membre de l'Académie des Sciences de Paris.

Raoul Bricard, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris.

M. Brillouin, professeur au Collège de France.
M. Bullon, membre correspondant de la « Real Academia de la Historia » de Madrid.
C. Cailler, professeur à l'Université de Genève.
E. Carvallo, directeur des Etudes à l'Ecole polytechnique.
R. Chodat, recteur de l'Université de Genève.
E. Cotton, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble.
Couturier, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Couvreur, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Damien, doyen de la Faculté des Sciences de Lille.
H. Deslandres, membre de l'Académie des Sciences de Paris.
H. Fehr, professeur à l'Université de Genève.
Flamme, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Th. Flournoy, professeur à l'Université de Genève.
A. Haller, membre de l'Académie des Sciences de Paris.
Koehler, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
L. Léauté, membre de l'Académie des Sciences de Paris.
H. Lebesgue, professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers.
R. Le Vavasseur, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Jean Mascart, astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
Menendez Pidal, membre de la « Real Academia Espanola » de Madrid.
A. Meumann, professeur à l'Université de Genève.
P. Moriaud, professeur à l'Université de Genève.
Offret, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Luc Picart, doyen de la Faculté des Sciences et directeur de l'Observatoire de Bordeaux.
Ray, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Riche, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Richet, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine de Paris.
A. De Saint-Germain, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Caen.
A. Tournois, professeur de mathématiques au Lycée Henri IV, Paris.
Vautier, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.

ANNEXES

I

Liste des Sociétés ayant officiellement fait connaitre qu'elles se retiraient de la Délégation.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Délégué : M. Charles Méray, professeur honoraire à l'Université, membre correspondant de l'Institut.

Association des amateurs photographes du Touring-Club de France.
Délégués : M. Baillot, avocat à la Cour d'appel, président de l'Association. M. Hubbard, secrétaire général de l'Association.

Association des anciennes élèves du collège Fénelon de Lille.
Délégué : Mlle Lempereur, directrice du collège.

Association française pour l'Avancement des Sciences.
Délégués : M. le commandant Cugnin. M. C. A. Laisant, répétiteur et examinateur d'admission à l'École polytechnique.

Association polytechnique.
Délégué : M. Théophile Cart, professeur à l'École des Sciences politiques.

Cercle de la Librairie.
Délégué : M. Louis Hachette, trésorier.

Cercle polyglotte de Bruges.
Délégué : M. Witteryck, imprimeur.

Cercle populaire de l'enseignement laïque.
Délégué : M. Grosjean-Maupin, agrégé de l'Université.

Chambre de commerce de Dijon.
Délégué : M. Heluin, ancien notaire.

Chambre de commerce de Keighley (Angleterre).
Délégué : M. Joseph Rhodes.

Croix-Rouge belge, comité de Bruges.
Délégué : M. le commandant H. Duverdyn.

Institut Pasteur de Lille.
Délégué : M. le Dr Calmettes, directeur de l'Institut.

Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Délégué : M. le docteur Saquet.

Société des cyclistes de Varsovie.
Délégué : M. Adam Zakrzewski.

Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Délégué : M. Brocard, bibliothécaire de la Société.

1. Nous n'avons pu mentionner ici que les noms des Sociétés qui ont bien voulu nous faire part de l'envoi de leurs protestations, mais nous savons que plus considérable encore est le nombre de celles qui n'ont pas cru devoir prendre la peine de formuler une protestation pour se retirer d'une aventure dans laquelle elles regrettent de s'être fourvoyées.

Société brugeoise pour la protection des animaux.
Délégué : M. Witteryck.

Société française de photographie.
Délégués : M. le colonel Fribourg. M. Léon Vidal.

Société française de physique.
Délégués : M. le Dr André Broca, professeur agrégé à la Faculté de médecine. M. Dongier, docteur ès sciences, sous-directeur du Bureau central météorologique, à Paris.

Société internationale des électriciens.
Délégués : M. Bochet, vice-président de la Société. M. P. Janet, directeur de l'Ecole supérieure d'électricité.

Société de physique de Genève.
Délégué : M. René de Saussure, privat-docent de l'Université de Genève.

Syndicat du Commerce et de l'Industrie de Bruges.
Délégué : M. Witteryck.

Touring-Club de France.
Délégués : M. C. Bourlet, professeur au Conservatoire national des arts et métiers. M. le docteur Briand, médecin en chef de l'asile de Villejuif. M. Gariel, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. M. le général Sebert, membre de l'Institut (Académie des sciences).

Union des Patrons-Imprimeurs de Bruges.
Délégué : M. Witteryck.

Union du commerce et de l'industrie de la Côte-d'Or.
Délégué : M. Thiriet, directeur de la manufacture des biscuits Pernot.

II

Lettres de démission. Documents divers.

Protestation de M. le Général Sebert, membre de l'Institut.

30 avril 1908.

Messieurs Leau et Couturat, Secrétaire et Trésorier de la Délégation.
Paris, 6, rue Vavin.

Messieurs,

La lecture du premier numéro du journal « Progreso » et celle des circulaires, signées de vos noms, qui en ont précédé et suivi l'envoi, m'obligent à protester formellement contre la direction que vous avez imprimée à l'œuvre de la Délégation et que je trouve absolument contraire aux vues de ceux qui ont soutenu cette œuvre dès le début, car elle est de nature à nuire, de fait, à la cause même de la langue internationale auxiliaire.

Je dois formuler publiquement cette protestation pour dégager, de vos agissements, ma responsabilité personnelle, en considération du rôle que j'ai joué, si longtemps, pour

vous aider à développer votre œuvre et du titre que m'attribuait encore, dans la constitution de cette œuvre, votre rapport[1] du 10 octobre 1906.

En présence de la publicité que vous avez donnée à vos documents, je suis amené à vous demander de vouloir bien publier cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, afin de ne laisser subsister aucune ambiguïté sur mes sentiments.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : H. Sebert.

Lettre adressée à MM. Leau et Couturat, Secrétaires de la Délégation, par M. C.-A. Laisant, examinateur à l'Ecole Polytechnique, Délégué de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

Paris, 8 mai 1908.

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans sa séance d'hier 7 mai, le Conseil de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, à l'unanimité, a adopté la résolution suivante :

« L'Association française pour l'Avancement des Sciences invite M. Laisant, son représentant à la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, à se retirer de cette délégation et à faire rayer de ses listes le nom de l'Association.

« Cette dernière déclare, en même temps, qu'elle reste attachée à la cause de la langue auxiliaire internationale Esperanto. »

Je vous demande de bien vouloir m'accuser réception de cette communication et d'insérer la présente lettre dans le plus prochain numéro de votre journal « Progreso ».

Veuillez agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : C.-A. Laisant.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Extrait du procès-verbal de la séance du 27 mai 1908 (Présidence de M. Collot).

L'Académie, qui, dès la première heure, par la désignation d'un « Délégué » pris dans son sein, s'est intéressée à l'entreprise de la « Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale », se fait renseigner sur les actes de ce groupement, des individualités, plus exactement, qui, après avoir provoqué sa formation, s'en sont attribué la direction en fait, sous les noms de Secrétaire général et de Trésorier, actes qui font grand bruit en ce moment, et elle en conçoit une impression fâcheuse.

En même temps, elle apprend que ces agissements viennent de motiver le retrait des

1. Ce rapport donnait la composition actuelle du Comité de patronage de la Délégation qui avait été précédemment désigné sous le nom de Conseil de patronage (Rapport annuel du 1er Décembre 1905).

Par suite du décès de M. de Tilly, membre de l'Académie royale de Belgique, il ne comprenait plus que :

MM. Baudoin de Courthenay, membre de l'Académie de Cracovie; W. Ostwald, membre de la Société royale des Sciences de Leipzig; Général Sebert, membre de l'Académie des Sciences de Paris.

BIBLIOTECA FASCE/
SARTORIO (LINOVA
ESPERANTO

concours de même genre prêtés jadis à la « Délégation » par la *Société française de Physique*, par l'*Association française pour l'Avancement des Sciences*, par la *Société française de Photographie*, par la *Société internationale des Électriciens*, que pareilles défections, pour la même cause, se préparent, en ce moment, de la part du *Touring-Club de France* et de l'*Association polytechnique*, etc..., que les mêmes agissements sont encore désavoués par les démissions consécutives et les protestations de membres du « Comité de la Délégation » que les individualités précitées avaient fait élire, dans ces derniers temps, sur des listes de candidats dressées par leurs propres mains.

Elle se souvient que son adhésion a été consignée dans toutes les publications statistiques de la « Délégation »; elle est informée que la Direction de cette dernière vient de fonder, à titre d'organe officiel, une revue mensuelle portant le nom de « Progreso ».

Sur tout quoi, à l'unanimité des voix des membres présents, l'Académie se dégage, à la date des premiers agissements visés ci-dessus, de toute solidarité avec la « Délégation », mettant fin notamment à la mission de « Délégué » dont elle avait chargé M. Méray. Mais, pour prévenir toute fausse interprétation de sa décision, elle déclare, en même temps, conserver, avec très forte accentuation, motivée par les événements postérieurs, toutes ses anciennes sympathies pour la langue artificielle Esperanto, telle qu'elle a été créée par M. le Dr Zamenhof, voir en elle la solution complète et définitive, si longtemps et si vainement cherchée, du problème capital d'une langue auxiliaire internationale. Elle charge M. Méray, auparavant son « Délégué », de publier cette résolution, quand il le jugera utile, de la notifier, sans retard, aux représentants de la « Délégation », en leur demandant d'en faire mention dans un numéro prochain de leur journal « Progreso » et d'effacer le nom de la Compagnie sur toute liste d'adhésions.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de séance,
A. Cornereau.

Vu, le Président :
Chabert.

Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil de la Société française de Physique en date du 22 avril 1908.

Esperanto. — M. le général Sebert rappelle sommairement les conditions dans lesquelles la Société de physique a été amenée, en 1901, à désigner deux de ses membres, MM. Broca et Dongier, pour la représenter dans la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale, et les faits qui ont marqué le fonctionnement de cette Délégation, depuis cette époque.

Il indique les motifs qui doivent amener la Société à considérer comme terminée la mission donnée à ses délégués, afin d'éviter d'engager plus longtemps sa responsabilité par la ligne de conduite adoptée par les Secrétaires de la Délégation et qui prolongerait indéfiniment la durée de l'action de cette dernière. Il demande, en conséquence, que la Société autorise ses deux délégués à se retirer et à faire effacer le nom de la Société des listes de la Délégation.

Après une discussion, dans laquelle plusieurs membres appuient cette proposition, mais de laquelle il résulte aussi qu'en prenant la décision dont il s'agit il importe de ne pas laisser croire que la Société se désintéresserait de la question de la langue internationale auxiliaire et cesserait d'accorder son patronage à l'organe de l'Association scientifique internationale espérantiste, dont font partie un grand nombre de ses membres et d'éminents savants étrangers, le Conseil décide d'autoriser ses représentants à se retirer de la Délégation et à faire rayer son nom des listes de cette délégation, mais il déclare rester attaché à la cause de la langue internationale auxiliaire Esperanto.

Le Secrétaire général,
Signé : H. Abraham.

Extraits du Rapport présenté au Conseil du Touring-Club de France, au nom de ses quatre Délégués, dans la séance du mois de mai 1908.

Le Conseil se rappelle que le Touring-Club de France s'est associé, dès le début, à la création de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale auxiliaire et a désigné quatre de ses membres : MM. Bourlet, Dr Briand, Gariel et le général Sebert pour le représenter dans cette Délégation.

Le Conseil avait pensé, comme les autres Sociétés et les personnalités scientifiques qui, en grand nombre, ont pendant longtemps patronné cette œuvre, que la Délégation contribuerait à accélérer l'adoption et la diffusion d'une langue pratique et vivante, dont le prompt usage s'imposait, et, d'après les faits déjà constatés à cette époque, il ne pouvait être mis en doute que la langue à adopter était la langue Esperanto.

C'est dans cette conviction que nous avons accepté la mission qui nous a été confiée et qu'à maintes reprises, et sous différentes formes, nous avons, chacun personnellement, prodigué notre appui aux Secrétaires de la Délégation, pour les aider à développer et à faire connaître leur œuvre.

Malheureusement, et sous leur influence personnelle, cette Délégation n'a qu'imparfaitement rempli sa mission.

Ce n'est qu'après de longs retards, contre lesquels s'étaient inutilement élevés leurs meilleurs soutiens, et sans avoir jamais consenti à procéder à une consultation préalable des membres de la Délégation, que les Secrétaires ont, enfin, fait procéder, au cours de l'année 1907, à l'élection d'un Comité chargé de l'examen des différents projets de langues auxiliaires qui pouvaient être en présence et du choix de la langue à adopter parmi celles-ci.

Ce Comité était composé de douze membres *élus*, pris dans différents pays, qui s'étaient adjoint quatre membres nouveaux par cooptation, mais six seulement d'entre eux ont pu réellement venir siéger et quatre des autres ont été remplacés par des membres choisis, le plus souvent, par les Secrétaires, qui, du reste, avaient déjà eux-mêmes établi la liste de proposition des membres à élire.

Il s'est réuni, à Paris, au mois d'octobre dernier, et a tenu dix-huit séances, auxquelles ni le public, ni même les membres de la Délégation n'ont été admis à assister. Le Comité a choisi, comme langue à adopter, la langue Esperanto, mais en indiquant qu'il lui parais-

sait utile d'apporter à cette langue, déjà si vivante, quelques améliorations, dans le sens d'un projet présenté par un anomyne.

Le rôle de la Délégation devait se trouver ainsi terminé; il n'y avait, en effet, dès lors, qu'à notifier sa décision aux intéressés et à la déclarer dissoute, en transmettant au Comité Linguistique espérantiste, qui est très fortement constitué, le dossier des travaux de la Délégation, pour la suite à donner.

C'est l'avis qui avait été formulé par un grand nombre des membres du Comité. Mais, dans le but de conserver une situation prépondérante dans l'œuvre de propagation de la langue internationale, les Secrétaires de la Délégation, après avoir provoqué irrégulièrement la constitution d'une Commission permanente de quatre membres, destinée à perpétuer l'œuvre du Comité, se laissèrent entraîner dans une campagne de lutte contre les institutions espérantistes existantes, lutte qui conduisit, peu à peu, plusieurs des membres du Comité de la Délégation à se séparer d'eux et à les désavouer.

Aujourd'hui, malgré ces désaveux, qui n'ont pas tous encore été rendus publics et après des péripéties qu'il serait trop long d'exposer, ils en sont arrivés à publier un journal intitulé « Progreso », rédigé, pour partie, en Esperanto et, pour partie, en une autre langue, qui n'est qu'une déformation regrettable et incertaine de cette dernière. Ce journal, dont deux numéros sont déjà parus et dont le troisième est annoncé à bref délai, s'intitule sans droit : « Organe officiel de la Délégation et de sa Commission permanente. »

Cette nouvelle ligne de conduite, qui tend à prolonger indéfiniment la période de gestation de la nouvelle langue que la Commission permanente aurait la prétention de substituer à l'Esperanto, est en complet désaccord avec les principes qui ont présidé à la constitution de la Délégation et ne peut que nuire à la cause de la langue internationale. Ces agissements des Secrétaires de cette Délégation sont ainsi de nature à compromettre les Sociétés et les personnalités dont ils invoquent aujourd'hui indûment le patronage.

Aussi, un grand nombre de ceux qui ont longtemps soutenu la Délégation se sont déjà décidés à protester formellement et à se retirer de ses rangs, en considérant son rôle comme terminé.

Nous ne mentionnerons qu'en passant les désaveux, non publiquement formulés, mais cependant déjà connus, de certaines personnalités et même de certains membres du Comité élu de la Délégation, tels que MM. Foerster, président d'honneur, Baudoin de Courthenay, vice-président, Dr Bouchard, Boirac, membres.

Mais nous devons signaler, particulièrement, que déjà un certain nombre de Sociétés, qui s'étaient inscrites des premières dans les rangs de la Délégation, ont notifié leur démission et demandé que leurs lettres de protestation soient publiées par les soins du journal qui s'était placé indûment sous leur patronage. Telles sont déjà la Société française de Physique, l'Association française pour l'Avancement des Sciences, la Société française de Photographie, etc.; d'autres s'apprêtent à suivre leur exemple.

Dans ces conditions, nous sommes unanimement d'avis qu'il est urgent aussi de dégager la responsabilité du Touring-Club, et de toutes façons, nous nous refuserions personnellement à continuer à prêter l'appui de nos noms aux Secrétaires de la Délégation, dans leur campagne actuelle de désorganisation et de lutte contre la seule langue auxiliaire actuellement vivante.

Nous demandons donc, au Conseil, de nous autoriser à résigner nos fonctions de Délégués, en protestant contre la ligne de conduite adoptée par les Secrétaires de la Délégation, et nous lui proposons de prendre, à cet effet, la résolution suivante :

« Le Conseil du Touring-Club de France, sur la proposition de ses Délégués, après avoir pris connaissance des conclusions du Comité de la Délégation pour le choix d'une langue internationale, déclare qu'il considère le rôle de cette Délégation comme terminé et qu'il s'en tient purement et simplement à la langue Esperanto.

« En présence de la publication du journal « Progreso », qui est annoncé comme l'organe officiel de la Délégation et tend à entretenir une agitation que le Conseil croit nuisible à la cause de la langue internationale, il déclare retirer l'adhésion que le Touring-Club avait donnée jusqu'ici à l'œuvre de la Délégation et invite ses Délégués à notifier cette décision aux éditeurs de ce journal. »

Signé : Carlo Bourlet, Dr Briand, Gabriel, H. Sebert.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration de la Société internationale des Électriciens. (Séance du 27 mai 1908.)

1° Le Comité d'administration de la Société Internationale des Électriciens, à la suite des décisions prises par la Délégation pour le choix d'une langue internationale, déclare qu'il considère le rôle de cette Délégation comme terminé.

2° Le Comité décide, en outre, de rapporter sa résolution du 17 avril 1901 désignant deux de ses membres pour le représenter dans la Délégation, et de faire notifier cette décision au journal « Progreso », en lui enjoignant de supprimer le nom de la Société internationale des Électriciens, parmi ceux des Sociétés sous les auspices desquelles il se publie.

Lettre adressée aux Secrétaires de la Délégation par le Délégué de la Société française de Photographie, à la date du 26 avril 1908.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions de délégué que la Société française de Photographie m'avait confiées, en même temps qu'au regretté Léon Vidal, pour la représenter dans le sein de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale.

L'apparition du journal « Progreso » que vous venez de publier comme organe officiel de cette Délégation et la lecture des circulaires dont vous avez accompagné cette publication, ont profondément surpris les membres de notre Société, qui trouvent que vous vous écartez étrangement du but qu'ils visent.

Notre Conseil, dans sa séance du 24 de ce mois, a, en conséquence, par un vote unanime, décidé de vous retirer l'adhésion de la Société française de Photographie, en refusant de se solidariser plus longtemps avec votre ligne de conduite.

BIBLIOTECA ... SARTORI ... NOVA ... ESPERANTO

Il m'a invité à vous notifier cette décision, en déclarant toutefois qu'il reste toujours fidèle à ses convictions, relatives à l'utilité d'une langue auxiliaire internationale et en ajoutant qu'il considère que cette langue est aujourd'hui constituée par l'Esperanto, qui a fait ses preuves, comme emploi pratique et notamment pour les applications à la Photographie.

En présence de la publicité que vous avez donnée, pendant près de huit ans, à l'adhésion de notre Société, notre Conseil désire que cette lettre soit insérée dans le plus prochain numéro de votre journal.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Cel Fribourg,
Délégué de la Société française de Photographie.

A Messieurs Leau et Couturat, Secrétaires de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale, Paris.

Genève, 2 juillet 1908.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans sa séance administrative du 2 juillet 1908, la Société de Physique a décidé d'adopter les conclusions suivantes du rapport de son Délégué, M. René de Saussure :

1° De prendre note que la langue auxiliaire, choisie en principe par la Délégation, est la langue du Dr Zamenhof, connue sous le nom d'Esperanto.

2° De ne pas entrer en matière sur la question de réformes à proposer aux Espérantistes, attendu que cette question n'était pas prévue dans le programme de la Délégation et que la Société de Physique de Genève ne se considère pas comme compétente pour émettre son avis à ce sujet.

3° De considérer le rôle de son Délégué comme terminé et de l'autoriser à se retirer de la Délégation.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le secrétaire de la Société de Physique de Genève,
Signé : Gautier.

Lettre de démission de la Chambre de Commerce de Keighley. (*Traduction.*)

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Keighley (Angleterre) et du District, considérant qu'il a donné pouvoir à la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale auxiliaire, uniquement pour *choisir* une langue internationale, considérant que ladite Délégation, en réformant la langue qu'elle a choisie, a outrepassé les droits qui lui avaient été conférés, se retire de la Délégation et demande à son délégué, M. Joseph Rhodes, de faire supprimer la Chambre de Commerce de Keighley sur les listes de la Délégation.

Octobre 1908.

Institut Pasteur de Lille, Lettre de M. A. Calmettes, Délégué, en date du 6 juillet 1910.

Je, soussigné, déclare adhérer, tant en mon nom qu'en celui de l'Institut Pasteur de Lille, à la protestation signée par les Délégués pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale.

Je me retire de cette Association dont l'Institut Pasteur de Lille ne fera également plus partie.

Le Directeur de l'Institut Pasteur de Lille,
Signé : A. Calmettes.

Société des cyclistes de Varsovie. Rapport de M. A. Zakrzewski, Délégué, en date du 6 juillet 1908.

Le Comité de la Société, ayant décidé, le 20 juillet 1903, d'adhérer à la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, me fit l'honneur de me charger de représenter la Société auprès de la Délégation.

Prenant en égard l'état actuel de la Délégation, et considérant que toutes les démarches faites en vue d'amener une conciliation entre le Comité de la Délégation et le Comité linguistique représentant l'Esperanto ont abouti à un désaccord complet des deux parties.

Que, d'autre part, en ce qui me concerne personnellement, m'étant rallié définitivement à la cause Espérantiste, mes relations avec le mouvement Espérantiste se sont rapprochées et affirmées dans le cours de ces trois dernières années.

Que, enfin, le projet Ido, accepté par la Délégation, tout en possédant certaines parties d'un grand intérêt, me semble, dans son entité, de beaucoup inférieur à l'Esperanto, et que je ne puis collaborer à sa propagande.

Je me vois obligé de me retirer de la Délégation et prie la Société de nommer un autre Délégué, si elle le juge utile et nécessaire.

Je joins à cette lettre les documents concernant la Délégation et le Rapport définitif de son Comité.

Société des cyclistes de Varsovie. Lettre adressée à M. A. Zakrzewski, Délégué de la Société, le 22 juillet 1908 (Traduite du polonais.)

Le Comité de la Société, ayant pris connaissance de votre démission comme Délégué auprès de la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale et approuvant pleinement les motifs exprimés dans votre lettre, a décidé, en sa séance du 14 juillet courant, de faire rayer le nom de la Société de la liste des Sociétés adhérentes à la Délégation.

(Avis de cette décision a été donné par M. Zakrzewski à M. Couturat par lettre.)

Association des Anciennes élèves du Collège et du Lycée Fénelon à Lille, Comité Espérantiste. (Extrait de la Délibération du 11 octobre 1910.)

Ordre du jour : lecture de la circulaire de la « Delegitaro por adopto de linguo helpanta internaciona », en date du 31 juillet 1910.

A l'unanimité, le Comité déclare ne vouloir prendre aucune mesure qui pourrait être considérée comme une adhésion à l' « Uniono di amiki de la linguo internaciona, » de rester, avec le groupe Espérantiste Lillois, fidèle à la langue du maître Zamenhof.

Signé : La secrétaire : J. Bouty Minet. La présidente de l'Association : L. Couvreur-Colle. La directrice du Lycée, présidente du Comité : M. Lempereur.

(Avis de cette décision a été transmis à M. Couturat le 13 octobre 1910.)

Lettre du Délégué de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A la séance du 7 décembre 1910, le soussigné, bibliothécaire-archiviste, désigné, le 5 février 1902, à l'effet de représenter la Société auprès de la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, a présenté un rapport sur la question de l'Esperanto, à la suite duquel la Société a déclaré se retirer de la Délégation, et donner son entière approbation à toutes les tentatives de diffusion de l'Esperanto, suivant, en cette circonstance, les décisions de divers groupements, tels que l'Association française pour l'Avancement des Sciences, le Touring-Club, la Société de Photographie, et plusieurs Sociétés académiques de France et de l'Étranger.

Bar-le-Duc, le 8 décembre 1910.

Le Délégué,
Signé : Brocard.

Lettre du Délégué du Cercle polygotte, de la Société pour la Protection des animaux, du Syndicat du Commerce et de l'Industrie et de l'Union des Patrons-Imprimeurs de Bruges.

Bruges, le 11 octobre 1910.

A MM. Leau et Couturat, 7, rue Pierre Nicole, Paris.

C'est à regret que je me vois obligé de vous dire que je suis indigné de votre manière d'agir, et que je rougis de m'être laissé entraîner, aussi bénévolement, dans une association à laquelle j'ai apporté l'appui pécunier et moral des Sociétés qui m'ont chargé de les représenter dans les discussions, au sujet du choix d'une langue internationale. Cependant, il faut bien que je l'avoue, jamais je n'ai été invité à prendre part aux délibérations prises par quelques personnes qui se nomment à tort les amis de la langue internationale.

Je tiens encore à vous dire, que, voyant, dans votre circulaire, que vous considéreriez mon silence comme un assentiment, j'ai trouvé que voilà une façon d'agir digne de vos

antécédents. Tous ceux qui garderont le silence ne sont certes pas des approbateurs, car bien des Délégués ne se donnent plus la peine de s'occuper des circulaires de la fameuse Délégation, dont on a aperçu trop tard les intentions peu sérieuses

Votre association (?) laissera une bien grande tache dans l'histoire des tentatives pour l'obtention d'une langue auxiliaire internationale.

Je regrette donc infiniment de vous avoir prêté mon concours et je ne puis que désapprouver ce que vous me proposez dans votre circulaire du 31 juillet dernier.

Agréez, Messieurs, mes civilités.

Signé : A. Witteryck,
Délégué des quatre Sociétés ci-dessus mentionnées.

P.-S. — J'approuve complètement les idées ci-dessus. Je m'en réfère d'ailleurs à l'apostille inscrite au bas de la dite circulaire que je vous ai renvoyée. Et qu'il n'en soit plus question !

Signé : R. Duverdyn,
Délégué de la Croix-Rouge de Belgique.

Extraits de deux lettres de M. Ernest Naville, associé étranger de l'Institut de France.

Genève, 22 mars 1908.

. . . . . .

Il est dans mon opinion des cas où la recherche du mieux devient hostile à la réalisation du bien. J'ai travaillé pendant plus de trente années à l'établissement, à Genève, à Neufchatel et dans d'autres cantons suisses, de la représentation proportionnelle. Pour obtenir ce résultat, j'ai dû renoncer au système électoral que je considère comme théoriquement le meilleur, pour me joindre, ainsi que d'autres de mes amis, à un système plus pratique et ayant plus de chances d'être adopté, comme il l'a été en effet. Il s'agissait de renoncer au mieux, pour obtenir le bien, c'est-à-dire l'établissement du principe proportionnel. J'espère que les Espérantistes qui conçoivent des améliorations possibles à la langue du Dr Zamenhof sauront faire de même.

L'Esperanto est maintenant une langue vivante et il faut, avant tout, la laisser vivre, en s'en remettant à l'avenir pour l'améliorer....

Signé : E. Naville.

Genève, 23 mars 1908.

. . . . . .

Je suis toujours plus persuadé de l'erreur de ceux qui, au lieu d'attendre avec patience les améliorations que l'on pourrait introduire dans l'Esperanto, devenu de plus en plus une langue vivante, risquent d'arrêter ou du moins de ralentir ses progrès, en opérant un schisme entre ses partisans.

Vous êtes pleinement libre de reproduire ce que j'ai écrit et ce que je pourrai écrire encore à ce sujet.

Je regrette que la fatigue trop habituelle de mes yeux et de ma tête me réduisent au rang d'un simple soldat pour la défense d'une cause dans laquelle vous êtes un chef vaillant...

Signé : E. Naville.

Lettre de M. le professeur Wilhelm Förster. (*Traduction de l'allemand.*)

Westend-Charlottenbourg, 7 novembre 1908.

Monsieur,

En réponse à votre estimée du 4 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, jusqu'ici, ma participation au mouvement Espérantiste a consisté à faire partie d'un Comité international, s'occupant de l'étude critique des principaux systèmes de langue internationale auxiliaire proposés actuellement.

Ce Comité a reconnu, l'automne passé, que l'Esperanto est la meilleure des langues auxiliaires existant à ce jour. En même temps, ce Comité, sans vouloir modifier les fondements essentiels de l'Esperanto, recommanda cependant quelques changements qui, à ce que l'on pensait, auraient pu faire espérer une diffusion encore plus rapide et plus générale de l'Esperanto.

Mais ce Comité, ou plutôt la Comission par lui instituée à cet effet, n'a pas réussi à obtenir des cercles dirigeants de l'organisation Espérantiste, déjà si étendue, l'assentiment indispensable à ces changements, que, d'ailleurs, l'ensemble des Espérantistes, à d'insignifiantes exceptions près, ne reconnut pas être des améliorations.

En face de cette résistance, explicable de la part de ce mouvement si plein d'enthousiasme, au lieu de se résigner à tâcher d'introduire, peu à peu, ces changements, la Commission, outrepassant les pouvoirs que lui avait donnés le Comité, et malgré l'opposition de membres éminents de ce Comité, prit, vis-à-vis des corps organisés du mouvement Espérantiste, une attitude d'autorité critique supérieure et s'efforça de propager elle-même une langue modifiée, essentiellement modifiée, même dans son aspect extérieur, langue qui reçut, tour à tour, les noms de « Ido », « Ilo », « Reform-Esperanto », « Esperanto simpligita », etc., bien que les Espérantistes eussent défendu l'emploi du nom d' « Esperanto » et que les épithètes « réformé » et « simplifié » soient contraires aux convictions de la presque totalité des Espérantistes.

C'est là une façon d'agir qui m'a finalement décidé, non seulement à abandonner la présidence d'honneur, mais encore à démissionner de ce Comité; car une telle conduite me paraît manquer de toute espèce de sagesse sociale et ne peut, à mon avis, qu'engendrer la confusion et compromettre les progrès acquis par un travail de plusieurs dizaines d'années.

J'ai moi-même l'intention, dans un temps prochain, d'employer toutes mes forces, afin d'obtenir d'abord une réforme de la *numération*, qui présente de si grandes imperfections dans la majorité des langues actuelles (et principalement en allemand). Cette numération aurait pour base l'Esperanto, serait enseignée dans les écoles de tous pays, à côté de celle de la langue maternelle, et deviendrait ainsi d'un emploi universel dans les affaires et la technique.

Ce serait un petit commencement, de la plus haute importance cependant, pour faire naître, sans trop choquer les habitudes linguistiques actuelles, le sentiment général de l'immense allégement qu'apporterait à notre vie une langue auxiliaire commune.

Avec ma plus haute estime,

Signé : Prof. Wilhelm Förster.

Nouvelle lettre de M. le professeur Wilhelm Förster. (Traduction de l'allemand.)

Nota. — M. Couturat, dans de nombreux passages de diverses publications, ayant émis des doutes sur l'authenticité de la lettre ci-dessus, publiée en allemand dans le journal « Germana Esperantisto » et reproduite, dans son texte original ou en traduction, dans divers journaux, M. Wilhelm Förster a été amené à écrire la nouvelle lettre dont la traduction suit et qu'a publiée le journal « Germana Esperantisto » numéro de mars 1911.

A la rédaction du journal « Germana Esperantisto », Berlin.

Charlottenbourg-Westend. — Ahom Allee 32. 28 janvier 1911.

Pour répondre à votre désir, je vous confirme, une fois de plus et de façon positive, le fait que la publication de ma lettre imprimée dans le numéro 12, de l'année 1908, du journal « Germana Esperantisto » a eu lieu à ma connaissance et d'après ma volonté et mon consentement positif. Je viens de relire cette lettre et je ne puis qu'affirmer qu'aujourd'hui encore elle est entièrement conforme à mon opinion sur la question.

Avec l'assurance de ma haute estime,

Signé : Prof. Wilhelm Förster.

Coulommiers. Imp. Paul Brodard.

BIBLIOTECA [illegible]
SARTORIO [illegible]NOVA
ESPERANTO